

A quels risques sommes-nous exposés ?

Risque Mouvement de terrain



Glissement de terrain et effondrement de cavités dus à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'eau et l'homme.

Prévention

Les secteurs à risques ont été cartographiés dans l'Atlas départemental des risques de la Sarthe et dans l'inventaire des cavités souterraines du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM). **Toute personne ayant connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière sur son terrain doit en informer la mairie.**

<http://infoterre.brgm.fr>
www.sarthe.gouv.fr

Les bons réflexes

Avant :

. S'informer des risques encourus, effectuer des carottages.

Pendant :

. S'écarter, ne pas revenir sur ses pas.

Après :

Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

- informer les autorités,

- se mettre à la disposition des secours.

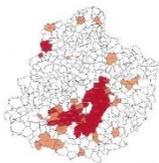
Risque feu de forêt

Le risque sur le territoire de notre commune est élevé. Le taux de boisement est de 43 %.

Prévention

Un plan de secours spécialisé relatif à la défense des forêts contre les incendies (plan vert) a été élaboré par le Service Départemental des Secours et d'Incendie et la Préfecture.

www.sarthe.gouv.fr (rubrique sécurité)



Les bons réflexes

Avant :

- Ne pas faire de feu, ne pas fumer.
- Eviter de circuler dans les bois avec des engins à moteur.
- Lors des promenades : repérer les chemins d'évacuation et les abris potentiels.
- Les habitants des abords de forêts : débroussailler régulièrement, repérer et/ou préparer des moyens de lutte (point d'eau, tuyau d'arrosage, etc...).

Pendant

- Donner l'alerte auprès des sapeurs pompiers (18 ou 112) et respecter les consignes.
- Les habitants des abords de la forêt :
 - Ouvrir le portail de votre propriété pour faciliter l'accès des secours.
 - Fermer les bouteilles de gaz et éloigner des bâtiments des produits potentiellement explosifs.
 - Attaquer le feu si possible sinon se confiner dans le bâtiment le plus solide (arrêter les ventilations, boucher les entrées d'air avec des chiffons humides).

Risque climatique



Vent violent, orage, canicule, grand froid, neige, verglas.

Prévention

Météo France diffuse une carte de vigilance des situations estimées dangereuses dans les 24 heures à venir.

www.meteofrance.com

L'échelle de vigilance est la suivante :

- **Vert** : pas de vigilance particulière.
- **Jaune** : être attentif, phénomènes météorologiques habituels potentiellement dangereux.

- **Orange** : être très vigilant, phénomènes dangereux.
- **Rouge** : Vigilance absolue, phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle.

Les bons réflexes

De manière générale :

- Suivre les recommandations des autorités publiques.
- Etre vigilant, s'informer régulièrement par la radio, la télévision, internet ou les journaux.
- Se mettre à l'abri, limiter les déplacements.

Au cas par cas :

- Vent violent : fixer les objets.
- Forte précipitation : ne pas s'engager sur une voie immergée.
- Orage : ne pas utiliser les appareils électriques.
- Neige ou verglas : prévoir un équipement minimum en cas d'immobilisation dans un véhicule.
- Canicule : prévoir pour se réhydrater régulièrement et être vigilant vis-à-vis des personnes vulnérables (enfants, personnes âgées).

Transport de matières dangereuses



Les RD 32 RD 52 RD 140 RD 283 et l'autoroute A28 traversent la commune.

Prévention

La circulation et la signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses sont réglementées. Informations dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs en Préfecture.

www.sarthe.gouv.fr

Les bons réflexes

- Si vous êtes témoin d'un accident :
- Donner l'alerte auprès des pompiers (18 ou 112) et suivre leurs consignes.
- Faire éloigner les personnes à proximité
 - Ne pas fumer.

L'alerte



En cas d'évènement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et du Maire. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens : sirènes, véhicules sonorisés, radio, téléphone, télévision, porte-à-porte, etc ...

Début de l'alerte : en cas d'évènement nécessitant une mise à l'abri, l'alerte sera donnée par les sirènes. Elles émettent un son caractéristique en 3 séquences d'1 minute entrecoupées de 5 secondes d'arrêt : il s'agit du signal sonore d'alerte.

Il convient alors :

En fonction de la nature du risque :

- **Prévoir des équipements** minimums (radio – médicaments – lampe de poche – eau potable – couverture – papiers personnels – matériel de confinement).



- Organiser

- Le groupe dont on est responsable
- Discuter en famille des mesures à prendre : protection, évacuation, points de ralliement.



- **Evacuer ou se confiner** dans un local clos, calfeutré ; arrêter ventilation et climatisation ; réduire le chauffage.
- **S'informer** : écouter la radio (les premières consignes seront données sur radio France) ou par les autorités.
- **Ne pas fumer** ; éviter toute flamme ou étincelle ; fermer le gaz.
- **Laisser les enfants à l'école**, les professeurs veilleront sur eux.

Fin de l'alerte : une fois le danger écarté, les sirènes émettent un son continu de 30 secondes caractérisant le signal de fin d'alerte.

Il convient de :

- **S'informer** : écouter la radio et respecter les consignes données par les autorités.
- **Apporter** une 1^{ère} aide aux voisins : penser aux personnes âgées et handicapées.
- **Se mettre** à la disposition des secours.
- **Evaluer** : Les dégâts ; Les points dangereux et s'en éloigner.

Les numéros utiles

URGENCES

- N° européen des secours
Et téléphone mobile 112
- Pompiers SDIS 72 18
- S.A.M.U. 15
- Gendarmerie 17
- Dépannages
- Electricité 08 10 333 072

Les renseignements utiles

- **Mairie de Saint Mars d'Outille**
02 43 42 74 38
www.stmarsdoutille.fr
mairie.st.mars.outille@gmail.com

- **Préfecture de la Sarthe**
02 43 39 72 72
www.sarthe.gouv.fr

- **Agence française pour la biodiversité**
02 72 16 42 60

- **Direction Départementale Territoriale**
02 72 16 41 00

- **ONF (Office Nationale des forêts)**
02 43 24 44 70

- **Météo France**
www.meteofrance.com

- **ARS (Agence Régionale de Santé)**
02 44 81 30 00

- **Géorisques**
www.georisques.gouv.fr

- **D.D.A.S.S. (affaires sanitaires et sociales)**
02 43 40 20 20



SAINT-MARS-D'OUTILLÉ (72220)

DICRIM

Document d'Information **C**ommunal sur les **R**isques **M**ajeurs

Qu'est-ce qu'un DICRIM ? Il est destiné aux Saint-Martiens afin de les informer sur les risques majeurs présents sur le territoire communal et la conduite à tenir quand le risque devient réalité.

Ce document est à conserver

Le risque majeur résulte de la présence d'un évènement potentiellement dangereux d'origine naturelle (inondation, mouvement de terrain, aléas climatiques, etc..) ou d'origine technologique (transport de matières dangereuses), sur une zone aux enjeux humains économiques et environnementaux.

Bien informé, chacun pourra affronter une situation exceptionnelle, sereinement, de façon responsable et citoyenne.

Qui fait quoi ?

Vous : témoin d'un évènement, chaque citoyen doit prévenir la mairie.

Le Maire informe et coordonne les services compétents après la mise en place de la cellule de crise.

La cellule de crise met en place les moyens techniques, logistiques et d'informations.

Le Préfet, prévenu par le Maire, en fonction de l'évènement, met en place une cellule de crise à l'échelon départemental ou supérieur.